

**NOTES GÉNÉRALES:**

1. SAUF INDICATION CONTRAIRE LES ÉQUIPEMENTS SONT REPRÉSENTÉS COMME SUIV :

- LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS À CONSERVER SONT INDICUÉS EN TRAIT POINTILLÉ
- LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS À ENLEVER SONT INDICUÉS EN TRAIT PLEIN SUR LE PLAN DE DÉMOLITION.
- LES ÉQUIPEMENTS EN TRAIT PLEIN SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT SONT NOUVEAUX.

2. DÉMOLITION ET MODIFICATIONS AUX SYSTÈMES EXISTANTS

2.1 PRÉVOIR DANS LA SOUMISSION TOUTES LES MODIFICATIONS (DÉMOLITION, ALTÉRATION ET RÉPARATION), ADDITIONS ET RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES POUR LES TRAVAUX PROJETÉS.

2.2 DANS LES SECTEURS À RÉNOVER, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE EXPLICITE, ENLEVER L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE INDICUÉ (INCLUANT CELUI DE COMMUNICATION, VIDÉO ET SÉCURITÉ) AINSI QUE TOUS LES CONDUITS, BÔTE, CÂBLAGES ET CONTRÔLES ASSOCIÉS ET NON RÉUTILISÉS, SAUF DANS LES PLAFONDS NON ACCESSIBLES ET LES MURS À CONSERVER.

2.3 S'ASSURER DE GARDER FONCTIONNELS LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS CONSERVÉS ET ASSUMER LES FRAIS DE RÉFECTION ÉLECTRIQUE REQUIS (INCLUANT CONDUITS, FILS, ETC.) POUR CONSERVER L'ÉQUIPEMENT, L'APPAREIL OU LE SERVICE EN FONCTION.

3. ASSURER CONTINUITÉ DES SERVICES EXISTANTS

3.1 DANS L'EXÉCUTION DES TRAVAUX, N'INTERVENIR EN AUCUNE FAÇON DANS L'OPÉRATION NORMALE DE L'ÉDIFICE EXISTANT, ENTRE AUTRES, S'ENTENDRE AVEC LES AUTORITÉS CONCERNÉES QUANT AUX INTERRUPTIONS DE SERVICE À ÊTRE EFFECTUÉES:

a) IDENTIFIER LES TRAVAUX BRUYANTS ET DÉRANGANTS, AYANT POUR EFFET DE NUIRE AU BEAU FONCTIONNEMENT DES OCCUPANTS DES AUTRES ÉTAGES OÙ AYANT POUR EFFET D'INTERROMPRE LE SERVICE PENDANT UNE COURTE DURÉE.

b) AVOIR UNE LISTE D'EXEMPLES DES INTERVENTIONS AUX AUTRES ÉTAGES, TELLE QUE PÉRIODE DANS LA DALLE DE PLANCHER, RÉPARATION DE LA POUTRE / POUTRELLE, COUPURE ET/OU INTERRUPTION D'ÉLECTRICITÉ, D'EAU, DE CONDUIT ÉLECTRIQUE, DE GAINE DE VENTILATION, ETC. CE ENTRE LES ÉTAGES.

c) SIMPLEMENT NOTER QUE CEUX-CI DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS EN DEHORS DES HEURES RÉGULIÈRES (AVANT 8:00HRES ET APRÈS 16:30HRES) ET EFFECTUÉS SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES.

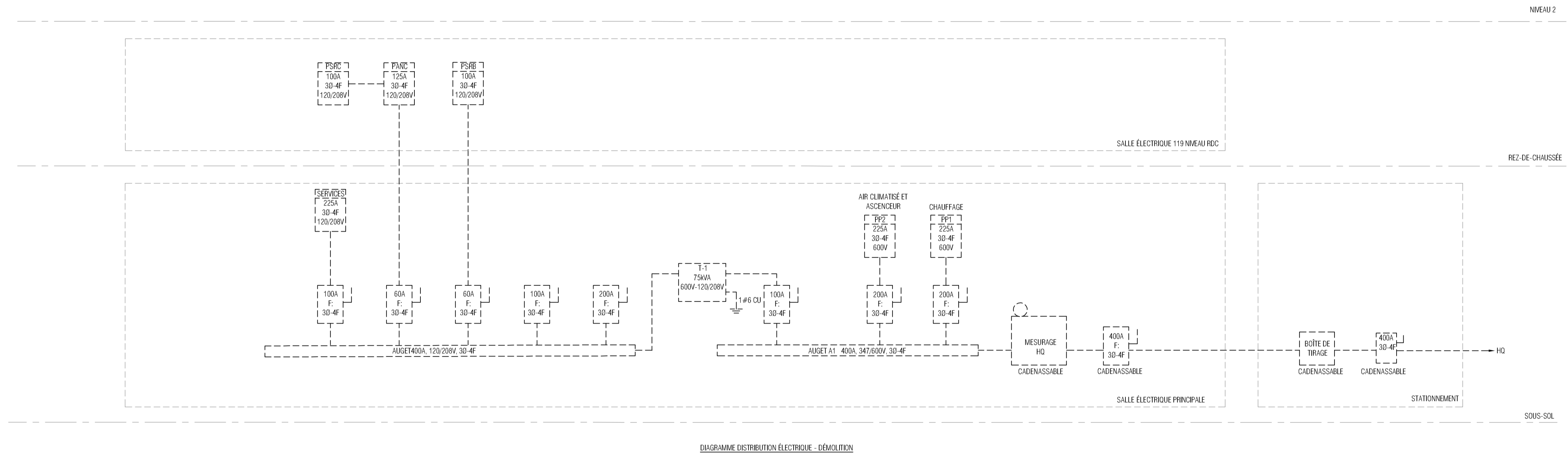


DIAGRAMME DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE - DÉMOLITION

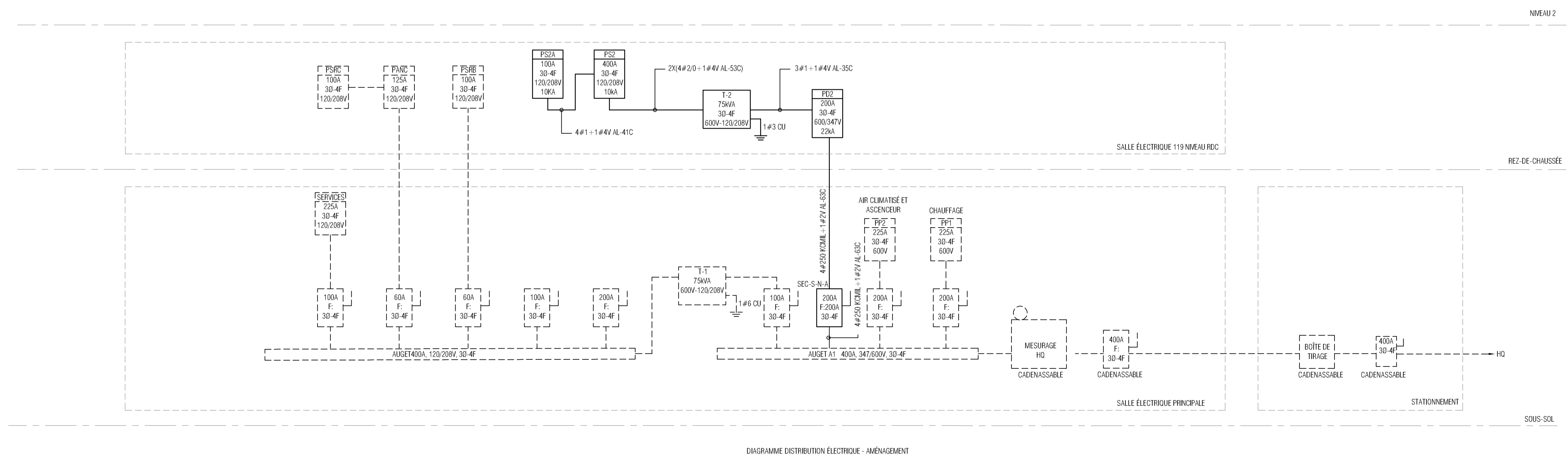


DIAGRAMME DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE - AMÉNAGEMENT

Note  
Ces documents d'ingénierie sont l'œuvre de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi et ne peuvent être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Les dimensions sur ces documents doivent être lues et non mesurées. Les plans sont accompagnés d'un devis et ont été pris en compte pour la réalisation des travaux.

Client

Architecte et autres intervenants

**ARCHITEM**  
WOLFF SHAPIRO KUSKOWSKI ARCHITECTES

Emission

No	DATE	DESCRIPTION	PAR
1	2023-07-13	AD-ME-001	C.S.T.A.
0	2023-06-29	SOUMISSION	C.S.T.A.
<b>ÉMISSION</b>			

Site

**dupras ledoux** ingénieurs

225 Chabanel Ouest - suite 1100  
Montréal, Québec, Canada - H2N 2C9  
t : 514.381.9205  
reception@dupras.com  
www.dupras.com

No. Projet Client 22207  
Date 2023-02-02

Concepteur Principal CHANTAL BÉLANGER  
Ingénierie de Détail C.ST AMOUR, ING.  
Technicien Principal Z.BARKOUSKI

Dess./Modélisateur Z.BARKOUSKI

Projet **COLLÈGE VANIER**  
404 BOUL. DÉCARIE, MONTRÉAL

Titre **DIAGRAMME DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE - DÉMOLITION ET AMÉNAGEMENT**

Discipline **ÉLECTRICITÉ**

22207

E-271